

COVID-19 : Enedis s'organise pour garantir et assurer la continuité du service public de la distribution d'électricité aux Français

A la suite des décisions gouvernementales, et conformément à sa mission de service public national, Enedis a organisé son activité et ainsi déclenché son Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce plan est mis à jour, en permanence, afin d'assurer la meilleure gestion de la distribution d'électricité, de préserver la santé de nos salariés, de nos prestataires et de nos clients, ainsi que la sécurité de nos installations en France. Ce plan évoluera en fonction des futures décisions du gouvernement.

Une cellule de crise nationale, mise en place depuis le 1^{er} mars, est dédiée à la déclinaison de ces mesures auprès de l'ensemble des équipes d'Enedis en France. Des équipes spécifiques sont également mobilisées sur l'ensemble des régions, au plus près des territoires français.

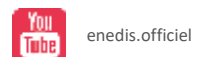
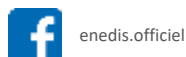
Depuis le début de l'épidémie, l'entreprise considère que la santé et la sécurité de tous est sa priorité absolue. Enedis applique et met en œuvre toutes les recommandations des autorités sanitaires en particulier les gestes barrières rappelés par le gouvernement.

A la suite des décisions gouvernementales, l'entreprise a décidé de généraliser le télétravail pour les missions pouvant être réalisées à distance, dès ce lundi 16 mars.

Les activités nécessaires à la mission que lui confie la loi, comme opérateur d'un service essentiel, sont assurées dans une organisation du travail adaptée. Sont notamment concernées la conduite des réseaux, le dépannage 7j/7 24h/24, les urgences vitales, et la continuité d'alimentation des sites sensibles comme les hôpitaux.

Grâce à la digitalisation des réseaux, entreprise depuis plusieurs années, l'entreprise va pouvoir procéder à des opérations essentielles à distance, comme par exemple réalimenter un client qui serait privé d'électricité.

« A la suite du passage en stade 3 du plan national de prévention et de lutte contre le Covid19, l'ensemble des salariés d'Enedis mettent tout en œuvre afin d'assurer les missions essentielles qui permettent la continuité de la distribution de l'électricité tout en protégeant la sécurité des personnes et des biens. Vous pouvez compter sur l'engagement, la solidarité et le professionnalisme de toute l'entreprise unie autour de nos valeurs de service public » souligne Marianne Laigneau, Présidente du directoire d'Enedis.



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

